

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU

NO : 765-11-001843-148

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

GROUPE BELFONTAINE INC.,

Débitrice / INTIMÉE

et

BANQUE ROYALE DU CANADA;

Créancière / REQUÉRANTE

et

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.;

SYNDIC SUBSTITUÉ

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.;
personne morale légalement constituée ayant
une place d'affaires au 1981, avenue McGill
College, 11^e étage, en les cité et district de
Montréal, province de Québec, H3A 0G6;

SYNDIC SUBSTITUANT

REQUÊTE AMENDÉE EN SUBSTITUTION DU SYNDIC
(Art. 41(11) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE OU À L'UN DES
REGISTRAIRES DE CETTE COUR, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET
D'INSOLVABILITÉ DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE RICHELIEU, LA CRÉANCIÈRE
REQUÉRANTE, BANQUE ROYALE DU CANADA, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI
SUIT :

1. En date du 19 novembre 2014, l'Honorable Juge Michèle Monast a rendu une ordonnance de faillite à l'égard des biens de Groupe Belfontaine Inc. (la « **Débitrice** ») et a nommé PricewaterhouseCoopers Inc. (Mme Martine Mainville, CPA, CA, CIRP) (« **PwC** ») syndic à la faillite de la Débitrice, le tout tel qu'il appert du dossier de Cour;
2. En date du 8 janvier 2015 a eu lieu la première assemblée des créanciers de la Débitrice;

3. Lors de cette assemblée des créanciers, PwC a présenté le Rapport sur son administration préliminaire, **Pièce R-1**;
4. Une première assemblée des inspecteurs s'est tenue le 18 mars 2015 lors de laquelle PwC a présenté son Sommaire des informations disponibles/analysées dans le cadre de l'enquête comptable, **Pièce R-2**;
5. Une seconde assemblée des inspecteurs s'est tenue le 23 avril 2015 lors de laquelle il a été décidé que Me Michel Joncas aurait mandat d'interroger M. Patrice Fontaine et Mme Marie-Christine Fontaine suivant l'article 163 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le tout tel qu'il appert du procès-verbal de cette assemblée, **Pièce R-3**;
6. Ces interrogatoires restent à être tenus à la plus proche convenance de M. Patrice Fontaine et Mme Marie-Christine Fontaine;
7. Dans l'intervalle, la créancière requérante a choisi PwC comme auditeur général, mandat requérant que PwC soit indépendant de la créancière requérante;
8. L'indépendance requise nécessite que PwC soit substitué par un autre syndic au présent dossier;
9. PwC ne s'oppose pas à la substitution, le tout tel qu'il appert de la lettre de PwC à cet effet en date du 3 juillet 2015, **Pièce R-4**;
10. Conséquemment, la créancière requérante demande à cette honorable Cour de rendre une ordonnance afin de substituer Richter Groupe Conseil Inc. (M. Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP) (« Richter») à PwC pour agir à titre de syndic à l'actif de la Débitrice;
11. La créancière requérante propose la nomination de Richter pour agir comme syndic aux biens de la Débitrice, lequel a consenti à agir à ce titre, le tout tel qu'il appert de la lettre d'acceptation de Richter du 5 août 2015, **Pièce R-6**;
12. Cette substitution ne causera aucun préjudice à la Débitrice ou à ses créanciers;
13. La présente Requête est bien fondée en fait et en droit;

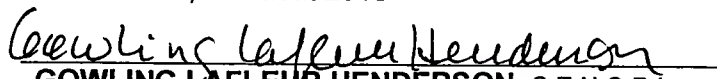
POUR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR :

ACCUEILLIR la présente requête;

SUBSTITUER Richter Groupe Conseil Inc. (M. Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP) à PricewaterhouseCoopers Inc. (Mme Martine Mainville, CPA, CA, CIRP) comme syndic à la faillite de Groupe Belfontaine inc.;

LE TOUT, sans frais.

MONTREAL, le 6 août 2015


GOWLING LAFLEUR HENDERSON, S.E.N.C.R.L.
 Procureurs de la créancière requérante

COPIE CONFORME


 Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.
 MTL_LAW 3913111

AFFIDAVIT

Je, soussignée, Diane Martella, directrice - groupe des prêts spéciaux, représentante de la Banque Royale du Canada, exerçant ma profession au 20, rue King West, 9^e étage, Toronto, province de l'Ontario, M5H 1C4, affirme solennellement ce qui suit :

- 1) Je suis la représentante dûment autorisée de la créancière requérante Banque Royale du Canada;
- 2) Tous les faits allégués au soutien de la requête en substitution du syndic sont vrais et ce, à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ, ce 6 août 2015



Diane Martella

Affirmé solennellement devant moi à
Toronto, ce 6 août 2015



Kelby Ann Carter
Gowling Lafleur Henderson LLP
100 King Street West, Suite 1600
Toronto, ON M5X 1G5
(416) 862-4324

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU

NO : 765-11-001843-148

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

GROUPE BELFONTAINE INC.,

Débitrice / INTIMÉE

et

BANQUE ROYALE DU CANADA;

Créancière / REQUÉRANTE

et

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.;

SYNDIC SUBSTITUÉ

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

SYNDIC SUBSTITUANT

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
Selon l'art. 82.1 du C.p.c.

J'atteste que la copie de l'affidavit est conforme au facsimilé de cet acte reçu par télécopieur:

Nature du document : Affidavit de Diane Martella

Numéro de Cour : 765-11-001843-148

Nom de l'expéditeur : Diane Martella

Numéro du télécopieur émetteur : 416-955-2562

Lieu de la transmission : Montréal

Date de la transmission : 6 août 2015

Heure de transmission : 13:54

Montréal, ce 6 août 2015


Alexandre Forest

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., S.R.L.

COPIE CONFORME


Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

AVIS DE PRÉSENTATION

A : GROUPE BELFONTAINE INC.
1039, rue Richelieu
Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0

Débitrice intimée

Et : PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
Bureau 2800
Montréal (Québec) H3B 2G4

Syndic substitué

Et : RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
1981, avenue McGill College
11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6

Syndic substituant

Et : BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES
1155, rue Metcalfe
Bureau 950
Montréal (Québec) H3B 2V6


PRENEZ AVIS que la présente requête en substitution du syndic sera présentée pour décision devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure du district judiciaire de Richelieu ou devant le registraire, siégeant en la salle 1.34 du palais de justice de Sorel, sis au 46, rue Charlotte à Sorel-Tracy, province de Québec, J3P 6N5, le **11 août 2015**, à 9h00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 6 août 2015


GOWLING LAFLEUR HENDERSON, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la créancière requérante

COPIE CONFORME


Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.
MFL_LAW 23913111

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU

NO : 765-11-001843-148

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

GROUPE BELFONTAINE INC.

Débitrice / INTIMÉE

-et-

BANQUE ROYALE DU CANADA

Créancière / REQUÉRANTE

-et-

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.

SYNDIC SUBSTITUÉ

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

SYNDIC SUBSTITUANT

LISTE DE PIÈCES COMMUNIQUÉES AMENDÉE

- PIÈCE R-1 :** Rapport sur l'administration préliminaire de PwC;
- PIÈCE R-2 :** Sommaire des informations disponibles/analysées dans le cadre de l'enquête comptable de PwC;
- PIÈCE R-3 :** Procès-verbal de l'assemblée des inspecteurs du 23 avril 2015;
- PIÈCE R-4 :** Lettre de PwC en date du 3 juillet 2015;
- PIÈCE R-5 :** Lettre d'acceptation de Fuller Landau (M. Hugo Daoust, CPA, CA, CIRP) du 2 juillet 2015.
- PIÈCE R-6 :** Lettre d'acceptation de Richter Groupe Conseil Inc. (M. Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP) du 5 août 2015.

MONTRÉAL, le 6 août 2015


GOWLING LAFLEUR HENDERSON, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la créancière requérante

COPIE CONFORME


M.L. LAVIN 23911414
Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

PIÈCE R-6

RICHTER

Le 5 août 2015

Par courriel

alexandre.forest@gowlings.com

Maître Alexandre Forest
Gowling Lafleur Henderson, S.E.N.C.R.L.
1 Place Ville-Marie, Bureau 3700
Montréal Qc H3B 3P4

Objet : Syndic – Groupe Belfontaine Inc.

Maître,

Par la présente, Richter Groupe Conseil Inc. consent à agir à titre de syndic en vertu de l'article 47.1(11) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour la débitrice Groupe Belfontaine Inc.

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic Substituant



Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

SDB/nf

T. 514.934.8621
sdebroux@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mt (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto



No. 765-11-001843-148

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)
DISTRICT DE RICHELIEU

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
GROUPE BELFONTAINE INC.

Débitrice / INTIMÉE

et

BANQUE ROYALE DU CANADA

Créancière / REQUÉRANTE

et

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.

SYNDIC SUBSTITUÉ

et

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

SYNDIC SUBSTITUANT

BL0052

REQUÊTE AMENDÉE EN SUBSTITUTION DU
SYNDIC, LISTE DE PIÈCES ET PIÈCE R-6
(Art. 41(11) de la *Loi sur la faillite et
l'insolvabilité*)

COPIE:

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
1981, avenue McGill College, 11e étage
Montréal, QC H3A 0G6

Me Alexandre Forest

Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

1, Place Ville Marie, 37^e étage

Montréal (Québec)

Canada H3B 3P4

Tél.: 514-392-9424

Télec.: 514-876-9024

alexandre.forest@gowlings.com

N° dossier : H179843

INIT. : AF/nh

a/s 3950

15h30

(13/15)

Loïc
Bernard



H1029